

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
COMMUNE D'AIGUILLES

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
Présents : 6
Votants : 8

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2018

Publication : 23/02/2018

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2018

N° D-2018-01

Objet : Tarifs de location de mobil-homes

L'an deux mille dix-huit et vingt-deux du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 février 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge LAURENS, Maire en exercice,

PRESENTS : Serge LAURENS, Dominique BUCCI ALBERTO, Emmanuel CHANCEL, Jean-Pierre CLAEYMAN, Joël DELERUE, Matthieu LEPELLEY

REPRESENTES : Thérèse COMTE représentée par Dominique BUCCI ALBERTO, Pascal GIRAUD représenté par Serge LAURENS

ABSENTS : Damien DENONFOUX, Éric TONDA

SECRETAIRE DE SEANCE : Matthieu LEPELLEY

La Commission Camping expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer dès maintenant les tarifs de location de mobil-homes du Camping Municipal "Le Gouret" pour la saison estivale à venir. Elle propose ainsi les tarifs comme détaillés ci-après :

MOBIL-HOME 4 PERSONNES		
Periode	Durée du séjour	Tarif
Mois de juin, septembre, première semaine de juillet et dernière du mois d'août	semaine	290,00 €
Pleine saison (juillet /août)	semaine	470,00 €
Mois de juin, septembre	week-end	95,00 €
Mois de juin et septembre	nuitée	53,00 €
Pleine saison (juillet /août)	nuit supplémentaire	68,00 €
Mois de juin et septembre	nuit supplémentaire	38,00 €
MOBIL-HOME 6 PERSONNES		
Periode	Durée du séjour	Tarif
Mois de juin, septembre, première semaine de juillet et dernière du mois d'août	semaine	390,00 €
Pleine saison (juillet /août)	semaine	650,00 €
Mois de juin, septembre	week-end	120,00 €
Mois de juin et septembre	nuitée	65,00 €
Pleine saison (juillet /août)	nuit supplémentaire	75,00 €
Mois de juin et septembre	nuit supplémentaire	45,00 €

Pour toute location de 2 semaines consécutives une réduction de 5 % sera appliquée. A partir de 3 semaines consécutives et plus cette réduction sera de 10 %.

Il pourrait s'y ajouter le montant du remplacement de mobilier ou matériel cassé ou endommagé ou de la réfection de dégradations éventuelles, réclamés au prix coûtant, à la valeur de rachat ou remise en état.

A ces tarifs, il conviendra de rajouter la taxe de séjour selon le tarif en vigueur, qui sera appliquée par jour de la période considérée et par personne de plus de 18 ans.

Après en avoir délibéré par :

Présents : 6

Voix pour : 8

Pouvoir : 2

Voix contre : 0

Suffrages exprimés : 8

Abstention : 0

Le conseil municipal :

Décide de fixer pour la saison estivale à venir et jusqu'à nouvel ordre, les tarifs de location de mobil-homes 4 et 6 personnes au camping Municipal le Gouret comme indiqués ci-dessous. Il est précisé que les locations se feront en priorité du samedi au samedi.

Instaure les frais de ménage suivants qui pourront être demandés en sus de la location (en cas de mobil-home rendu en mauvais état de propreté) :

- 70,00 euros pour un mobil-home de 4 personnes
- 90,00 euros pour un mobil-home de 6 personnes

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Serge LAURENS



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Briançon le 23 février 2018